

ARRETE DU 02 AVRIL 2024 RELATIF A L'OUVERTURE DES TERRAINS DE STAGE DES INTERNES DE MEDECINE – SEMESTRE DE MAI 2024 A OCTOBRE 2024

VU le code de l'éducation, articles L632-1 et suivants ;

VU le code de la santé publique, articles L6153-1, R6153-1 et suivants ;

VU le décret n°2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation ;

VU l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

VU l'arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;

VU l'arrêté du 18 septembre 2017 portant détermination des régions et subdivisions du troisième cycle des études de médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale ;

VU les propositions émises par la commission de subdivision de Rouen statuant en formation en vue de la répartition des postes offerts au choix semestriel des internes en médecine le 28 mars 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Pour le semestre du 2 mai au 3 novembre 2024, la liste des postes offerts au choix des internes de médecine dans les terrains de stage de la subdivision de Rouen est arrêtée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 :

La liste visée à l'article 1^{er} du présent arrêté peut être consultée sur le site Internet de l'Agence régionale de santé de Normandie, à l'adresse suivante : <https://www.normandie.ars.sante.fr/internat-de-medecine>

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, sis 3 Rue Arthur Leduc à CAEN (14000) à compter de sa notification ou par saisine de ce même tribunal administratif via télérecours citoyen www.telerecours.fr.

Article 4 :

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 02 avril 2024

P/o Le Directeur général,

Thomas DEROCHÉ

S. DELESCLOSE

ARS Normandie
Direction de l'attractivité des métiers
et de la transformation numérique
du système de santé
2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 Caen Cedex 4
Tél. : 02.31.70.96.96